

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: JURA Déturgent pour système de lait (mini-tabs)

UFI: DW10-90XW-H000-DFHG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Nettoyage des systèmes de lait

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

JURA Elektroapparate AG

CH-4626 Niederbuchsiten

Tel.: +41 (0)62 389 82 33

JURA Elektogeräte Vertriebs-GmbH

D-90268 Nürnberg

Tel.: +49 (0)911 25 25 0

Producteur:

Oxytabs GmbH

- Member of the Medea Group -

Pellwormer Straße 1

D-24768 Rendsburg

Service chargé des renseignements:

Tel.: +49 4331 69620 0

Fax: +49 4331 69620 22

E-Mail: info@oxytabs.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide citrique

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878**

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 1)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P261 Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Le produit ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT).

vPvB:

Le produit ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, qui sont classés comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Numéro index: 607-750-00-3 Reg.nr.: 01-2119457026-42	Acide citrique Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19	Carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	25-<50%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	Percarbonate de sodium Ox. Sol. 3, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 %	≥2,5-<7,5%
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1 Reg.nr.: 01-2119489461-32	Laurylsulfate de sodium Flam. Sol. 2, H228; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	<2,5%
CAS: 68439-49-6 NLP: 500-212-8	Alcools en C16-18, éthoxylés (≥15 ≤ 25 EO) Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés

≥5 - <15%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%
--	-----

(suite de la page 2)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux

Irritation des yeux

Troubles gastro-intestinaux

Maux de gorge

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de soufre (SO₂)

5.3 Conseils aux pompiers**Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Rincer les restes à l'eau.

(suite page 4)

FR



Page : 4/10

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

497-19-8 Carbonate de sodium

Inhalatoire	Exposition à court terme, locale	10 mg/m ³ (Consommateurs)
	Exposition à long terme, locale	5 mg/m ³ (population générale)
		10 mg/m ³ (Travailleur)

15630-89-4 Percarbonate de sodium

Dermique	Exposition à court terme, locale	6,4 mg/cm ² (Consommateurs)
	Exposition à long terme, locale	12,8 mg/cm ² (Travailleur)
		6,4 mg/cm ² (Consommateurs)

Inhalatoire	Exposition à long terme, locale	5 mg/m ³ (Travailleur)
-------------	---------------------------------	-----------------------------------

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

Oral	Exposition à long terme, systémique	24 mg/kg (Consommateurs)
Dermique	Exposition à long terme, systémique	4.060 mg/kg (Travailleur)
		2.440 mg/kg (Consommateurs)
Inhalatoire	Exposition à long terme, systémique	285 mg/m ³ (Travailleur)

		85 mg/m ³ (Consommateurs)
--	--	--------------------------------------

PNEC

77-92-9 Acide citrique

Eau douce	0,44 mg/l
Eau de mer	0,044 mg/l
Sédiment (eau douce)	34,6 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	3,46 mg/kg
Sol	33,1 mg/kg

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 4)

Station d'épuration	1.000 mg/l
15630-89-4 Percarbonate de sodium	
Eau douce	0,035 mg/l
Eau de mer	0,0035 mg/l
Station d'épuration	16,24 mg/l
151-21-3 Laurylsulfate de sodium	
Eau douce	0,176 mg/l
Eau de mer	0,0176 mg/l
Sédiment (eau douce)	6,97 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0,697 mg/kg
Sol	1,29 mg/kg
Station d'épuration	1,35 mg/l
Libération sporadique	0,055 mg/l

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un masque anti-poussière filtrant les particules conformément à la norme EN 149.

Protection des mains: Gants de protection conformes à la norme EN 374

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants >480 minutes (niveau de perméabilité : 6)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection étanches selon EN 166

Protection du corps: Vêtements de travail conformes à la norme EN 13982-1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur:

Blanc

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

Inflammabilité

Non déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

Inférieure:

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 5)

Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	9 (5%)
Réserve acide/alcaline (J.R. Young et al.):	
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Aisément soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Pastilles
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosifs	Non applicable.
Gaz inflammables	Non applicable.
Aérosols	Non applicable.
Gaz comburants	Non applicable.
Gaz sous pression	Non applicable.
Liquides inflammables	Non applicable.
Matières solides inflammables	Non applicable.
Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable.
Liquides pyrophoriques	Non applicable.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable.
Liquides comburants	Non applicable.
Matières solides comburantes	Non applicable.
Peroxydes organiques	Non applicable.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 6)

Explosibles désensibilisés	Non applicable.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique Stable en cas de stockage conforme.
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****15630-89-4 Percarbonate de sodium**

Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR
(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Données sur les composants:

77-92-9 Acide citrique

LC50/48h	440 mg/l (Leuciscus idus melanotus) (OECD 203)
LC50/24h	1.535 mg/l (Daphnia magna)

497-19-8 Carbonate de sodium

LC50/96h (statique)	300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50/48h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

15630-89-4 Percarbonate de sodium

LC50/96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC/96h	7,4 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC/48h	2 mg/l (Daphnia pulex)

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

LC50/96h	>10-100 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC50/48h	>1-10 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/42d	>1-10 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC/7d	≤1 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

68439-49-6 Alcools en C16-18, éthoxylés (≥15 ≤ 25 EO)

LC50/48h	2,7 mg/l (fish)
LC50/96h	>1-<10 mg/l (Leuciscus idus melanotus)
EC50/24h	2,6 mg/l (daf)
EC50/48h	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:**

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.**Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 8)

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le
règlement (UE) n° 2020/878**

Date d'impression : 18.08.2025

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision : 18.08.2025

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 9)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H228 Matière solide inflammable.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: Section R&D**Contact:** Simone Kühn**Date de la version précédente:** 15.04.2024**Numéro de la version précédente:** 3.0**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Acute Tox 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**